



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'ÉQUIPEMENT DE LA MOSELLE**

Service de l'Aménagement et de l'Urbanisme

Atelier NML

# **PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE TERVILLE**

**10**

## **ANNEXES SANITAIRES**

PUBLICATION : 27.12.1976  
APPROBATION : 06.10.1980  
PRESCRIPTION RÉVISION : 25.05.1990  
APPROBATION : 19-12-1996

Date de référence : 29-02-1996

**EAU POTABLE**

# direction départementale de l'agriculture et de la forêt

D.D.A.F. DE MOSELLE  
Subdivision de THIONVILLE  
AK.AB

## VILLE DE TERVILLE

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

ANNEXE SANITAIRE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
PHASE II

### I / SITUATION ACTUELLE

La Commune de TERVILLE est actuellement alimentée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Ville de THIONVILLE (voir Annexe Sanitaire P.O.S. THIONVILLE).

La population desservie est de 6.313 habitants.

### PROVENANCE de l'EAU et RESSOURCES :

Terville est desservie par un mélange composé d'eau en provenance

: - Des Sources de RANGUEVAUX et MORLANGE :

7 Sources de faible profondeur

- Débit annuel : moyenne de 760 000 m<sup>3</sup>
- Débit maximum : moyenne de 3 100 m<sup>3</sup>/jour
- Débit d'étiage : moyenne de 700 m<sup>3</sup>/jour.

La distribution est gravitaire et l'eau est véhiculée par deux canalisations datant de 1886. L'eau est potable et subit un traitement au bioxyde de chlore.

-De la Station de la Briquerie : (traitement au bioxyde de chlore)

- Eau d'exhaure de la Mine d'Entrange (Charles Ferdinand) avec traitement dans la Station de la Briquerie

L'eau provient de la Mine Charles Ferdinand à Entrange où se trouvent les installations de décantation (un bassin d'accumulation de 3 000 m<sup>3</sup> et deux décanteurs verticaux de 2 500 m<sup>3</sup> chacun).

L'eau décantée s'écoule gravitairement par une canalisation Ø 450 fonte (longueur environ de 8 500 mètres) jusqu'à la Station de la Briquerie. L'eau subit dans la station une filtration et une stérilisation à l'ozone. La station est complétée par deux réservoirs semi-enterrés de 2 500 m<sup>3</sup> chacun. Le refoulement se fait directement dans le réseau par l'intermédiaire d'hydrophores.

Après la filtration, vient s'ajouter à l'eau d'exhaure, l'eau pompée dans le puits de la nappe alluviale.

La capacité de la station est, pour la filtration, de 9 600 m<sup>3</sup>/jour. Il faut rajouter environ 3 000 m<sup>3</sup>/jour d'eau, en provenance des puits, soit un total de 12 600 m<sup>3</sup>/jour. Par l'installation de la deuxième aile de filtration, cette capacité pourra être portée à 22 000 m<sup>3</sup>/jour.

Zones concernées	logt	hab.	équipements
1 - 1 NA Nord	8	28	bouclage à part. Ø 100 et 125mm
2 - 1 NA Nord	23	81	bouclage av. Ø200 et 80mm
3 - 1 NA centre ouest	18	63	bouclage Ø200 et 80mm
4 - 1 NA centre	20	70	bouclage à part. Ø 225 et 80mm
TOTAL 1 NA	69	242	
5 - 2NA Sud-Est	150	525	boucl. à partir Ø100 et 100mm Ø175 et 150mm
6 - 2NA Nord	12	42	extension à partir de Ø 150mm
7 - 2NA Nord	60	210	bouclage à partir de Ø 100 et 300mm
8 - 2NA NORD	45	158	extension à partir de Ø100mm
9 - 2NA OUEST	120	420	extension à partir de Ø200 mm
TOTAL 2NA	387	1355	

Compte tenu de la population existante (6313 hab.), c'est donc une population future totale d'environ 6555 habitants avec les zones 1NA et d'environ 7910 habitants avec les zones 2NA qu'il faudra alimenter à l'échéance du POS ; la consommation annuelle serait estimée à 343 470 m<sup>3</sup> soit une moyenne journalière de 941 m<sup>3</sup>/j avec les zones 1 NA et la consommation annuelle serait estimée à 467 113 m<sup>3</sup> soit une moyenne journalière de 1 280 m<sup>3</sup>/j avec les 2NA.

A noter que la zone 2NA Sud (50 ha) où la surface est trop importante pour faire une simulation n'est pas prise en compte étant donné que la vocation de cette zone n'est pas déterminée.

# **ASSAINISSEMENT**

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Commune de TERVILLE

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

**ASSAINISSEMENT**

SCHEMA DE **PRINCIPE**

**RAPPORT JUSTIFICATIF**

**Préambule**

Ce schéma de principe est établi pour valoir annexe sanitaire au plan d'occupation des sols de TERVILLE, conformément à l'article R.123-24-3° du Code de l'Urbanisme.

Le présent rapport a pour objet de rappeler l'état actuel du réseau d'Assainissement de la commune de TERVILLE et d'explicitier les améliorations, modifications et extensions projetées pour satisfaire les besoins définis en fonction des aménagements et du développement de l'urbanisation envisagés, à l'échéance de réalisation du plan d'occupation des sols.

**Assainissement : Situation actuelle**

La commune de TERVILLE fait partie du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région Thionvilloise (S.I.A.R.T.).

Les différents quartiers actuellement urbanisés de la commune, représentant une population d'environ 6.300 habitants, sont desservis par un réseau d'Assainissement du type unitaire dont la plus grande partie se raccorde sur le collecteur général Ø 1.800. Le collecteur Eaux Usées de BEUVANGE, VOLKRANGE, EBANGE et VEYMERANGE recueille l'autre partie du réseau communal, pour se raccorder au réseau de THIONVILLE lequel aboutit à la station d'épuration implantée sur le territoire de THIONVILLE.

Des déversoirs d'orages, situés respectivement rue de Verdun, rue du Moulin en bout de la rue Pasteur, à l'est de la commune (limite avec THIONVILLE), séparent les eaux usées des eaux pluviales, celles-ci sont drainées par le ruisseau de VEYMERANGE.

Toutes les eaux usées de la commune sont raccordées au réseau d'Assainissement communal de THIONVILLE pour aller à la station d'épuration de Thionville - boues activées forte charge, 71200 équivalents habitants, exploitant : Compagnie Générale des Eaux (C.G.E.).

## **Assainissement : Situation future**

Le développement progressif de l'ensemble de l'agglomération, envisagé dans le cadre du P.O.S., doit être l'occasion de doter la commune d'un réseau d'Assainissement compatible avec ses possibilités financières et le caractère de l'urbanisation actuelle et future.

Les eaux de la partie Ouest de la commune seront dirigées le plus rapidement possible pour arriver au futur déversoir d'orage, afin de rejeter les débits d'orage et de grosse pluie dans le ruisseau. Les eaux usées et de petite pluie seront dirigées par le collecteur vers le réseau unitaire. Elles passeront dans deux autres déversoirs d'orages déjà existants, dits de "décharge", avant d'arriver au déversoir de finition qui sépare les eaux pluviales et les eaux usées. Ces dernières seront acheminées vers le réseau de THIONVILLE.

Pour la partie Sud, le réseau est unitaire, un déversoir d'orage rue de Verdun sépare les eaux usées avant rejet vers le ruisseau.

Le Nord de TERVILLE ainsi que le Centre seront raccordés au collecteur Ø 1.800.

Dans le cadre de l'aménagement et de la régulation du ruisseau de Veymerange et conformément aux objectifs fixés après différentes réunions avec la D.D.A.F., la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales est prévue ainsi que différents travaux d'aménagement de ce cours d'eau.

**Les zones urbaines** sont en général assez denses.

Au Centre de la commune, les zones urbaines sont déjà très urbanisées. Elles ne pourront recevoir qu'un nombre restreint de nouvelles constructions. Les extensions à prévoir pourront se raccorder sur le réseau unitaire.

Au Nord et au Sud de la commune se trouvent des zones à vocation industrielle, elles ne pourront recevoir que des établissements industriels et techniques, des entrepôts et des activités artisanales. Au Nord de la voie rapide, il est nécessaire de dédoubler le réseau (rue Le Kem) car celui-ci ne peut satisfaire les nouveaux besoins. Au Sud de la commune, un réseau d'Assainissement sera construit, car il n'en existe pas.

Les voies nouvelles créées entraîneront la mise en place de nouveaux tronçons de canalisation.

**Les zones naturelles** sont des zones non équipées, destinées à recevoir une urbanisation future.

Le réseau de TERVILLE rejoint celui de THIONVILLE. La station de traitement intercommunale des eaux de THIONVILLE recevra toute la quantité d'eaux usées supplémentaires qui entraînera l'urbanisation future prévue dans le cadre du P.O.S.

Le développement de l'urbanisation pour l'Assainissement de la commune de TERVILLE dépassera les 9.000 habitants suivant les prévisions.

L'ensemble des dispositions projetées pour l'Assainissement de la commune est schématisé sur les plans joints au dossier. Le coût du futur réseau est porté sur l'estimation jointe à l'étude.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Commune de TERVILLE

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

**ASSAINISSEMENT**

SCHEMA DE PRINCIPE

**ESTIMATION**

<b>ESTIMATION</b>
-------------------

**ZONES INA**

<b>1) Fouille en tranchée pour canalisations <math>\varnothing \leq 400</math></b>	
700 x 250 F	175.000
<b>2) Fouille pour <math>400 &lt; \varnothing \leq 600</math></b>	
200 x 350 F	70.000
<b>3) Fouille pour <math>600 &lt; \varnothing \leq 1000</math></b>	
380 x 400 F	152.000
<b>4) Fouille <math>\geq 1200</math></b>	
220 x 600 F	132.000
<b>5) Canalisation en Béton Armé :</b>	
$\varnothing 300$ : 400 x 300 F	120.000
$\varnothing 400$ : 300 x 370 F	111.000
$\varnothing 500$ : 100 x 420 F	42.000
$\varnothing 600$ : 100 x 590 F	59.000
$\varnothing 800$ : 150 x 900 F	135.000
$\varnothing 1000$ : 130 x 1200 F	156.000
$\varnothing 1200$ : 220 x 1500 F	330.000
<b>6) Remblaiement de fouille sous chaussée sur <math>\varnothing \leq 400</math></b>	
700 x 150 F	105.000
<b>7) Remblaiement sur <math>400 &lt; \varnothing \leq 600</math></b>	
200 x 200 F	40.000
<b>8) Remblaiement sur <math>600 &lt; \varnothing \leq 1000</math></b>	
380 x 300 F	114.000
<b>9) Remblaiement sur 1200</b>	
220 x 450 F	99.000
<b>10) Regards de visite complets, margelles ordinaires</b>	
$\varnothing 1000$ sur $\varnothing \leq 800$	
40 x 5300 F	212.000

Total H.T.	2.052.000
T.V.A. 18,6 %	381.672
T.T.C.	2.433.672
Somme à valoir 10 %	243.368

<b><u>2.677.000</u></b>
-------------------------

# **DECHETS SOLIDES**

## COMMUNE DE TERVILLE

# PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

### Note technique sur l'élimination des déchets solides

La présente note, rédigée en application de l'article R.123-24-3° du Code de l'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle de l'élimination des déchets solides dans la commune de TERVILLE et de définir pour l'avenir une solution satisfaisante, réalisable dans le cadre du P.O.S. et conforme aux dispositions du Schéma de collecte et de traitement des ordures ménagères élaboré selon les instructions ministérielles du 17 Novembre 1969 et adopté par le Conseil Général lors de sa troisième session extraordinaire de 1977.

#### Situation actuelle et future :

TERVILLE fait partie du Syndicat Intercommunal d'Élimination des Ordures Ménagères de la région thionvilloise.

Le service de collecte et d'élimination des résidus solides (collectes thématiques et collectes sélectives) de la commune de TERVILLE est assuré par la société KLEBER ENVIRONNEMENT.

Les ordures ménagères sont déversées dans la fosse du Centre de Transit de MANOM autorisé par arrêté préfectoral n° 87AG2198 du 1<sup>er</sup> avril 1987.

L'élimination des ordures ménagères est effectuée sur les sites d'enfouissement d'HUSSIGNY - GODRANGE et d'ABONCOURT.

Cette décharge fait partie des centres d'élimination retenus par le schéma départemental d'élimination des ordures ménagères.